



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E123070

VALABLE JUSQU'AU 29/09/2025

ÉDITÉ LE 18/07/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2001

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 11/01/2016
400

Raison sociale : SAS LUSTRO

200 IMPASSE CLAIR MATIN
74190 PASSY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNECY 438306359

Siret : 438 306 359 00029

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-160125

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-160125

Situation fiscale et sociale : A jour au 05/07/2024

Téléphone : 06 61 17 79 48

Portable : 06 61 17 79 48

Fax :

Site Internet :

E-mail : sas.lustro@hotmail.com

Responsabilité légale :
LUSTRO ANTHONY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	20/09/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	27/01/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	20/09/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BELLEGARDE
188 ROUTE DE CROIX JEAN JACQUES
CS0013 - CHATILLON EN MICHAILLE
01204 VALSERHONNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.